

Direction générale des services
Direction des Affaires Juridiques et des Archives (DAJA)

Elections générales à l'Université de Poitiers – Octobre 2024
Modalités de désignation des personnalités extérieures au conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;

Appel public à candidature pour l'élection des personnalités extérieures du conseil d'administration de l'Université de POITIERS

Du 14 au 16 Octobre 2024, des élections générales sont organisées au sein de l'université afin de désigner les membres appelés à siéger au sein des conseils centraux, et notamment au sein du conseil d'administration de l'université de Poitiers. Le conseil d'administration est composé de 36 membres : 16 enseignants et enseignants-chercheurs, 6 personnels administratifs, 6 étudiants, 8 personnalités extérieures.

Conformément à l'article L.712-3 du code de l'éducation et aux articles 27 et 30 des statuts de l'université de Poitiers, 4 personnalités extérieures seront désignées, le 15 novembre 2024, par les 32 membres élus ou désignés au conseil d'administration, après un appel public à candidature. Le mandat des personnalités extérieures du conseil d'administration est d'une durée de 4 ans. Elles ont voix délibérative et, à ce titre, participeront à l'élection du président ou de la présidente de l'université de Poitiers.

1/2

L'université de Poitiers lance un appel à candidature pour l'élection de 4 personnalités extérieures appelées à siéger au sein du conseil d'administration et correspondant aux critères suivants :

- 1 personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ;
- 1 représentant des organisations représentatives des salariés ;
- 1 représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés ;
- 1 représentant d'un établissement d'enseignement secondaire.

Au moins l'une de ces quatre personnalités doit être un ancien diplômé de l'université de Poitiers. Le choix final des personnalités extérieures tient compte de la répartition par sexe afin de garantir la parité entre les femmes et les hommes parmi l'ensemble des personnalités extérieures membres du conseil d'administration.

Le dossier de candidature doit comporter :

- Un curriculum vitae ;
- Une lettre d'intention ;
- Tout élément attestant de la qualité de la personne ;

- Une copie de la pièce d'identité ;
- La déclaration de candidature complétée, signée et accompagnée des pièces justificatives (télécharger le formulaire « déclaration de candidature »).

Le dépôt des candidatures se fera **du 3 octobre au 4 novembre 2024** à midi. Les candidatures doivent être adressées :

- par courrier, à la Direction des Affaires Juridiques de l'université de Poitiers à l'adresse suivante :

Direction des Affaires Juridiques et des Archives
Université de Poitiers
15, Rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71 117
86073 POITIERS Cedex 9

- Par mail à : elections2024conseilscentraux@univ-poitiers.fr

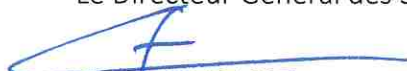
Un accusé de réception sera délivré. Ce dernier ne constitue pas une attestation de recevabilité des candidatures.

Le présent appel à candidature est publié sur le site internet de l'établissement et fera l'objet d'une large diffusion externe.

2/2

Le 2 octobre 2024

Le Directeur Général des Services



Pierre CHABASSE